

Lempaut

| BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES | N°1 | JUILLET - AÔUT 2020 |

MAIRIE DE LEMPAUT

Place de la Mairie
81700 Lempaut

Téléphone | 05 63 75 51 22
Fax | 05 63 75 40 66
E-mail |
mairie.lempaut@wanadoo.fr

Horaires

► Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h30 - 12h et 13h30 - 17h15
► Mercredi 8h30 - 12h
► Samedi 9h - 12h
(Pas de secrétariat,
permanence du Maire)



L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires

Du lundi au vendredi
8h45 - 12h

Vous avez entre les mains le premier numéro du bulletin d'informations municipales. Il a été distribué à tous les habitants. L'objectif est de mieux informer et plus souvent. Les prochaines seront régulières (tous les 2 mois), le nombre de pages sera fonction de l'actualité. Ce bulletin d'informations sera envoyé par email et imprimé.



LE MOT DU MAIRE

Chères Lempautoises et chers Lempautois,

Gérer une commune relève d'un équilibre entre ambition communale et intérêt local, entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement. De l'ambition, nous en avons, l'équipe municipale est sur tous les fronts. Le cimetière, les travaux, la voirie, la propreté, les poubelles, la communication, l'école... Tous ces dossiers, dont la liste est non-exhaustive, seront traités, soyez-en sûr, avec précaution. Mais nous avons également besoin de vous, en tant que bon citoyen de notre village. La propreté, les tapages nocturnes, les dépôts sauvages, les chiens et chats non tatoués et errants, le brûlage à l'air libre interdit... Je pense qu'il est à la portée de tout le monde de faire attention à toutes ces incivilités, et nous pourrions alors nous concentrer sur de réels projets pour notre commune. Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un bon été, prenez soin de vous, respectez les gestes barrières et passez de bonnes vacances.

« Les gestes qui sauvent, sont les gestes du bon citoyen »

Le Maire
Jean-Éric MYRTHE

TRAVAUX | URBANISME AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- ▶ Pour le bon maintien de notre cimetière, les travaux d'entretien de celui-ci vont être confiés à une entreprise privée. L'impact sur les finances sera nul, la non-embauche d'un deuxième employé communal permettant l'externalisation de certaines tâches coûteuses en temps de travail.
- ▶ La réfection de la toiture de la mairie est en cours. Pose de l'échafaudage, dépose et remplacement toiture et installation des panneaux photovoltaïques.
- ▶ Concernant les travaux de voirie, cette année sera réalisée la remise en état de la route de Peyrelade depuis l'intersection de la D46 jusqu'en limite de Puylaurens. Son coût s'élève à environ 31 000 €.
- ▶ Proposition d'un contrat de maintenance et d'entretien des équipements du clocher de l'église avec la société Bodet Campanaire.
- ▶ Numérotation des habitations du lotissement Albacan, afin d'identifier clairement les adresses des habitations pour faciliter le repérage des services publics ou privés (secours, poste, internet, GPS...).
- ▶ Entretien du chemin de randonnée « La ronde de La Madeleine », le chemin s'étant réfermé pendant le confinement, avec l'aide matérielle et humaine de la société de pêche de Lempaut. Préparation d'une nouvelle passerelle japonaise, la passerelle flottante n'existant plus, avec l'aide financière et matérielle de la commune de Lescout.

VIE ASSOCIATIVE | COMMUNICATION | CULTURE SPORT | TOURISME | ANIMATION

- ▶ La nouvelle équipe municipale a rencontré les associations lempautoises lors d'une réunion le 26 juin dernier, pour se présenter et connaître les besoins et difficultés de chacune, afin d'évaluer le montant des subventions à accorder. Il a été décidé que cette année soit une année « blanche », c'est-à-dire que le montant des subventions attribuées soit le même montant qu'en 2019. Cependant, la société de chasse, qui aide activement la commune, s'est vu octroyer 50 € supplémentaires. Le club de foot qui souhaite créer une nouvelle équipe et est active au sein des lotos, repas et animations, s'est vu octroyer 400 € supplémentaires. La société de pêche « La Gaule Lempautoise », qui est la seule association à enregistrer une perte sèche sur sa trésorerie, s'est vu octroyer une aide exceptionnelle de 500 €. La mairie souhaiterait que les associations soient encore plus actrices de la vie du village (repas, lotos, manifestations...).
- ▶ Dans la continuité de « la journée des associations », la mairie propose de relancer un projet semblable pour la rentrée prochaine, en élargissant la manifestation à la vie de notre commune en conviant commerçants, artisans, entreprises, producteurs, habitants...
- ▶ Organisation du feu d'artifice du 14 juillet.

AFFAIRES SCOLAIRES

- ▶ Rencontre avec les agents municipaux de l'école pour faire un point sur leur travail, les demandes et besoins.
- ▶ La mairie a réorganisé les plannings des agents municipaux de l'école afin de développer les activités périscolaires.
- ▶ Le souhait de renouveler le poulailler et le potager de l'école a été pris en compte, et nous travaillerons dessus pour les mettre en place dès l'année prochaine.
- ▶ Point sur les petits travaux à réaliser à l'école.
- ▶ Embauche d'un nouvel agent municipal, dans le cadre de la réorganisation du temps périscolaire, afin de mettre en place des activités (manuelles, sportives, culturelles...) pour les enfants de l'école communale de Lempaut.
- ▶ Réflexion sur la réorganisation de la gestion des tickets de cantine.



ACTUALITÉ MUNICIPALE

Lundi 6 juillet

| Conseil Municipal |

Attribution des subventions aux associations lempautoises.

Compte rendu de la commission travaux sur les travaux de voirie à réaliser cette année.

Validation des plannings des agents municipaux de l'école.

Vendredi 10 juillet

| Conseil Municipal |

Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs qui se tiendra le 27 septembre 2020 pour le département du Tarn.



CHARTRE DE CITOYENNETÉ

POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE À LEMPAUT

Améliorons ensemble le cadre de vie et préservons l'environnement.

- **Ne jetons pas nos déchets n'importe où.** Aucun dépôt n'est autorisé sur la voie publique et au pied des bennes.
- **Respectons la réglementation sur le bruit.** Des jours et heures sont prévus pour les travaux de bricolage ou de jardinage occasionnant du bruit, soyons aussi vigilants avec notre voisinage en période nocturne (piscine, musique...).
- **Entretienons nos espaces verts privés.** Élagage en bordure de voie communale et en limite de propriété d'une manière générale. Tout brûlage à l'air libre est interdit.
- **Faisons en sorte que nos animaux respectent l'espace public.**
- **Respectons les règles de circulation.** Dans le centre du village la vitesse est limitée à 50 km/h. 30 km/h à certains endroits. Pour la sécurité de tous, à chacun d'adapter sa vitesse dans les lotissements, traversées de hameaux, lieux-dits....
- **Respectons les règles de stationnement.**

Respectons le travail de nos agents communaux de propreté urbaine, nos incivilités coûtent cher à la collectivité. Soyons des citoyens vigilants, si vous constatez des dégradations ou un dysfonctionnement sur la voie publique, vous avez la possibilité d'en faire part à la mairie.

Nos amis les Chats...



Depuis 2012, il est obligatoire de faire tatouer ou pucer tout chat de plus de 7 mois.

Cette mesure contribue à réduire le nombre de chats errants, mais aussi les erreurs de fourrière qui conduisent parfois à leur euthanasie.

Stérilisation et identification sont aujourd'hui les moyens les plus efficaces de réduire, sans leur nuire, la prolifération des chats. Une priorité lorsque l'on sait qu'un couple de chats peut engendrer à lui seul jusqu'à 20 700 descendants en l'espace de 4 ans ! Les chats peuvent vivre une vingtaine d'années. Les identifier et les protéger, c'est le moins que l'on puisse faire pour ces animaux qui nous tiennent compagnie si longtemps.



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

BIEN QUE MISES EN SOMMEIL PAR LE CONFINEMENT, LES ASSOCIATIONS S'ORGANISENT POUR MAINTENIR LE LIEN AVEC LA POPULATION ET PRÉPARENT LE RETOUR PROCHAIN DES ÉVÈNEMENTS LES CONCERNANT TOUT EN ÉTANT DANS L'ATTENTE DES NOUVELLES DIRECTIVES SUITE COVID.



LES AMIS DE L'ÉCOLE

« Les Amis de l'École de Lempaut » compte 15 membres actifs et son bureau s'est vu renouvelé cette année. Nous remercions l'ensemble des parents volontaires et toujours présents sans qui nos

actions ne seraient pas aussi fructueuses. Grâce à celles-ci, nous finançons du matériel pédagogique, des projets et nous contribuons à des temps forts de la scolarité de vos enfants. De nouvelles manifestations sont prévues pour la rentrée prochaine. N'hésitez pas à consulter notre panneau d'informations sur le portail de l'école. Première date à retenir : le diman-

che 27 septembre pour se retrouver ou se rencontrer tout en découvrant le sentier de randonnée du village. L'assemblée générale aura lieu début octobre, tous nouveaux parents d'élèves seront les bienvenus parmi nous ! On vous donne rendez-vous à la rentrée. En attendant, bonnes vacances à tous les enfants !
lesamisdelecoledempaut@yahoo.com | 06 84 36 92 09



FOOTBALL CLUB LEMPAUT

Entraînements les mardis et jeudis de 19h à 22h. Bonne nouvelle ! La 1^{re} équipe monte en D3. Création d'une 2^e équipe sénior à la rentrée. Le club vous invite à venir faire des essais aux entraînements pour apprécier la bonne ambiance du club. Le club est ouvert aux filles pour venir découvrir la pratique du foot même si il n'y a pas encore d'équipe féminine.

Robin BORDE | 06 26 73 04 24
Page Facebook | FcLempaut



LA BOULE LEMPAUTOISE

Tous les concours amicaux ouverts à tous, qui avaient lieu le mercredi soir, de mi-juin à mi-septembre, sont annulés.

Didier TOURNIER | 06 35 02 03 71



COMITÉ DES FÊTES

L'équipe du Comité des Fêtes est heureuse de vous annoncer que nous organisons une soirée le samedi 3 octobre en association avec le Football Club Lempautois afin de pallier l'annulation de la Fête de la Bière qui aurait dû se dérouler le 14 août. Il s'agira d'une soirée tapas/déguisée et dansante, animée par un duo de chanteurs... Un moment karaoké est aussi prévu. Nous vous attendons nombreux et sommes très impatients de vous retrouver dans une ambiance festive. Si vous souhaitez rejoindre notre équipe pour des moments de franche rigolade lors des préparatifs d'événements, vous êtes les bienvenus... n'hésitez pas à nous contacter.

Laurence MAUREL ROUZAUD
06 15 33 68 10
Charlène TOURNIER | 06 21 13 41 52



LA GAULE LEMPAUTOISE

Malgré les circonstances de ce 1^{er} semestre, six lâchers de truites ont eu lieu, financés par la trésorerie de l'association car aucune manifestation n'a été autorisée. Une journée d'initiation réservée aux moins de 12 ans sera mise en place suivant la météo en septembre prochain. Une communication sera faite ultérieurement.

Claude CLERC | 06 01 73 48 56



SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LEMPAUT

L'assemblée générale se tiendra le samedi 12 septembre 2020 de 16h à 17h, à la salle Benoît Vautrin ou à la cabane des chasseurs. La vente des cartes de chasse de 17h à 19h. Nous comptons sur vous pour respecter les gestes barrières, dont celui du port du masque, pour le bon déroulement de cette journée.

Régis FONTES | 06 24 30 83 32
(téléphoner après 18h)



TAP 81

« Tactical Airsoft Paintball 81 » est une association de passionnés de nature, sport, adrénaline, bivouac, tactique de jeux... C'est un petit groupe qui se retrouve dans un bois du village pour échanger quelques parties de jeux Airsoft ou Paintball, une à deux fois par mois, en toute simplicité et convivialité. Toute personne aguerrie et motivée pour crapahuter peut se joindre à nous. On attend encore les heureux gagnants des initiations offertes aux différents lotos du village ! À très vite ! Bel été à tous.

Frédéric BARRAU
frederic.bzrrau81@gmail.com
Page Facebook | tap81



SDK LEMPAUT (Self Défense Krav maga)

Les cours démarrent le 09 septembre 2020. Tous les quinze jours, le mercredi de 19h30 à 21h30 à la salle Benoît Vautrin.

Cours pour adultes et enfants. Adolescents à partir de 16 ans.

Michel VELGHE
06 13 01 83 02 | DSK@orange.fr



DANSE

Rock, Valse, Paso, Cha cha cha, Tango... Les cours démarrent le 08 septembre 2020. Tous les mardis à la salle Benoît Vautrin.

19h30 à 20h30 pour les débutants. 20h30 à 21h30 pour les intermédiaires.

Nathalie (professeur de danse)
06 31 22 21 95



DÉTENTE ET CRÉATION

Rénovation fauteuils | Lundi de 9h à 12h et jeudi de 14h à 17h.

Activités | Lundi de 14h à 17h.

Concours de belote | Tous les 1^{ers} jeudis du mois. Démarrage le jeudi 1^{er} octobre 2020 à 21h.

Monique PAGNAT | 06 24 81 50 97



GYM VAL DE SOR

Reprise des cours le lundi 7 septembre, salle Benoît Vautrin.

Le lundi de 18h30 à 19h30.

Le jeudi de 17h15 à 18h15.

Élisabeth ROSSIGNOL
06 38 71 70 02

| NAISSANCES |

Julia LAVERON

10 janvier 2020
Fille de Yohann LAVERON
et Charlotte CANUT

Nicolas CHARTRou

15 janvier 2020
Fils de Christophe CHARTRou
et Laetitia SZYSZKA

Mila BONHOURE

21 janvier 2020
Fille de Philippe BONHOURE
et Clémentine AUGE

Phoebe STORTI PLAZA

30 avril 2020
Fille de Jean-Charles STORTI
et Meggane PLAZA

| MARIAGES |

**Margot CHABANNES
et Tanguy PÉRON**

11 juillet 2020

| DÉCÈS |

René BRISSET

1^{er} février 2020

Gaston MATTIUZZO

11 avril 2020

Jean-Claude CALLEBOUT

13 avril 2020

Jean-Paul ROULLET

24 avril 2020

AGENDA DES MANIFESTATIONS

| JUILLET |

| Samedi 25

Journée citoyenne d'entretien du chemin de randonnée « La Ronde de La Madeleine ». **Appel à bénévoles** pour les finitions d'entretien et opérations de nettoyage. Pour plus de renseignements contactez Daniel RENAUD au 06 85 91 38 00 ou renseignez-vous à la mairie.

| SEPTEMBRE |

| Samedi 12

16h - 17h, assemblée générale de la société de chasse de Lempaut.
17h à 19h, vente des cartes de chasse.

| Dimanche 27

Randonnée / course à pied sur le chemin de randonnée « La ronde de La Madeleine », organisée par l'association des Amis de l'École. Parcours adaptés pour tous y compris les enfants.

| Date à venir

Journée d'initiation à la pêche réservée aux moins de 12 ans, organisée par La Gaule Lempautoise.

| Date à venir

Journée de découverte du village de Lempaut. Rencontres autour des associations, commerçants, artisans, entreprises, producteurs, habitants...



FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

LA MAIRIE VOUS REMERCIE D'AVOIR ÉTÉ SI NOMBREUX, LE MARDI 14 JUILLET, AU TERRAIN DE FOOT DE LEMPAUT, POUR ADMIRER LE FEU D'ARTIFICE QU'ELLE A ORGANISÉ. MERCI AU CLUB DE FOOT D'AVOIR MIS EN PLACE ET GÉRÉ LA BUVETTE.

Ordures Ménagères

IL EST DU DEVOIR ET DE LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN
DE RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI EN FAISANT PREUVE DE CIVISME !

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

Le tri c'est mettre les choses au bon endroit.

Ce geste simple, et à la portée de tous, permet de réduire les émissions de CO₂, de protéger les ressources naturelles et d'économiser de l'énergie en donnant une seconde vie aux produits.



Bouteilles et
flacons en plastique



Briques alimentaires



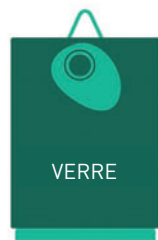
Papiers et cartons



Boites métalliques,
aérosols, canettes



Les ordures doivent être obligatoirement
déposées dans des sacs fermés.



Les plats en pyrex ou en porcelaine, les verres à
boire ou bien encore les vitres sont à déposer en
déchèterie. Ces objets n'ont pas la même compo-
sition chimique et ne sont donc pas recyclables.

MOINS JETER

Tous les **textiles**, le linge de maison et les chaussures peuvent être rapportés à une borne de vêtements pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.

Le SIPOM propose gratuitement des **composteurs** individuels pour tous les particuliers qui ont un jardin. Les poubelles ne sentent plus mauvais, elles sont moins lourdes et on les vide moins souvent. Pour acquérir un composteur veuille en informer la mairie.

Moins de prospectus dans sa boîte aux lettres, c'est possible ! Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non adressés, et désirent ne plus les recevoir dans leur boîte, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant ou une étiquette, mentionnant le refus de recevoir ces imprimés. Le SIPOM vous propose un autocollant **STOP PUB** sur la boîte aux lettres qui permet d'éviter 25 kg par an et par foyer de déchets. Demandez-le à votre Mairie ou aux agents du SIPOM.

C'est aux habitants que revient l'obligation d'être attentifs aux consignes de tri et à la bonne tenue des points de collecte. Les « décharges sauvages » et dépôts au pied des conteneurs sont **INTERDITS** tant pour les ordures ménagères que pour les objets encombrants (électroménager, matelas, pots de peinture...). **Le SIPOM (Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères) et la commune appliqueront à l'avenir les sanctions nécessaires.**

LES DÉCHÈTERIES

Les encombrants et les déchets qui ne sont ni des ordures ménagères, ni du tri sélectif, doivent être déposés en déchèterie : mobilier, électroménager, bois, végétaux, ferraille, gravats, gros cartons, batteries, piles, ampoules électriques, néons, huiles de friture et de vidange, peinture, radiographie, produits phytosanitaires...

DÉCHÈTERIES LES PLUS PROCHES

Soual 05 63 70 95 59

Puylaurens 05 63 59 12 29

Revel 05 62 71 32 91